

té protestant, et dans le cas où la division aurait lieu, le comité fait les recommandations suivantes pour les membres catholiques : Pour New-Carlisle, Révd. Paul Thivierge Révd. Cyprien Larivée, Flavien Dubergès Gauvreau, Ecr., le Dr. Maguire : Pour Carleton, le Révd. Frs. Adolme Blouin, Révd. Jacob Gagné, Révd. Frs. Gagné, Pierre Clovis Beauchêne, Ecr., le Dr. Henri Josué Martin.

VI. Proposé par Mgr. l'Archevêque :
 " Que ce Comité recommande au gouvernement de nommer Joseph Phidime Simard, instituteur de St. Michel de Bellechasse, inspecteur d'écoles à la place de Jean Crépeault, Ecr., démissionnaire, à la condition que ce dernier reçoive deux cents cinquante dollars par année, sa vie durant, à prendre sur le traitement de son successeur ; et que, en conséquence, la juridiction d'inspecteur accordée à MM. Vien et Tanguay dans le district de M. Crépeault, cesse à partir de la nomination de M. Simard " — Adopté.

Mgr des Trois-Rivières propose :

" Que J. E. Ephrem Belcourt, instituteur de Drummondville, soit nommé inspecteur d'écoles à la place de Moise Laplante, décédé, avec le même traitement qu'avait ce dernier." — Adopté.

Et le comité s'ajourne.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Nominations d'inspecteurs d'écoles.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, par un ordre en conseil, en date du 18 novembre courant (1880), et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés et sur la recommandation du comité catholique du conseil de l'instruction publique de nommer M. Joseph Phidime Simard, instituteur, de la paroisse Saint-Michel, dans le comté de Bellechasse, inspecteur d'écoles, en remplacement de M. Jean Crépeault, démissionnaire. Le district scolaire de M. J. P. Simard comprendra les comtés de Bellechasse, Montmagny et l'Islet.

Et M. J. G. O. Ephrem Belcourt, instituteur de Drummondville, en remplacement de feu Moise Laplante. Ce district comprend les comtés de Nicolet et Yamaska.

CHRONIQUE SCOLAIRE

Le présent numéro termine la première année de notre publication.

Les faits scolaires qui se sont produits cette année sont beaucoup plus encourageants que ceux de la précédente. En effet, les changements qu'on voulait faire subir à notre loi d'éducation avaient jeté dans les esprits un certain malaise, plusieurs même croyaient à un bouleversement complet. L'abolition du *Journal de l'Instruction publique* qui existait depuis vingt-trois ans et la menace de supprimer, ou du moins de changer radicalement le système d'inspection des écoles étaient bien propres à faire naître quelques craintes chez les vrais amis de l'éducation. Nous n'avons pas à discuter ici le mérite de ces mesures, ni les motifs qui les dictaient. Nous croyons même que ceux qui étaient alors à la tête des affaires étaient animés de bonnes intentions et désiraient le bien du pays.

L'année 1880 s'est présentée sous de meilleures auspices. L'opinion publique s'est prononcée, par l'organe de ses représentants, en faveur des inspecteurs d'écoles, et deux nouvelles publications, *l'Ecole primaire* et le *Journal de l'Éducation*, ont remplacé l'ancien *Journal*.

Ces deux revues ont reçu, de la part du corps enseignant et d'un grand nombre de membres du clergé, un accueil bienveillant et sympathique. L'on a compris que tous les deux pouvaient, en travaillant chacun dans les limites de ses attributions, à propager les bonnes méthodes et faire comprendre à la classe enseignante l'importance de tenir nos écoles au niveau de celles des autres nationalités, rendre à la cause de l'instruction publique de grands services.

Cependant, malgré nos soins assidus pour procurer aux instituteurs et aux institutrices de la campagne, privés des avantages de bibliothèques pédagogiques, les éléments qui leur manquent ; malgré nos efforts inouïs pour les initier aux méthodes d'enseignement les plus modernes, et par là faire profiter le pays du fruit des études spéciales que nous avons faites, nous n'avons pas été assez heureux pour attirer sur nous les regards de nos législateurs, et les secours de l'Etat nous